

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2121 :

Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 03 passée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour le terrain communal cadastré section IE n°483 - Avenant n°1

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mario, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

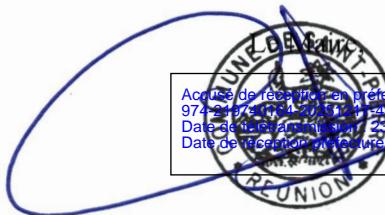
ABSENTS :

MM. SAUTRON François, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-244740144-20251217-2121-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025
Agent de télétransmission :

David LORION

Affaire n°43/2121 : Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 03 passée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour le terrain communal cadastré section IE n°483 - Avenant n°1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que, par courrier en date du 23/07/2024, la Commune de Saint-Pierre a retenu la proposition de la SEDRE pour la réalisation d'une opération de logements aidés située dans la zone identifiée Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU2) et inscrite dans le Contrat de Mixité Sociale (CMS 2023-2025).

L'opération de la SEDRE dénommée K'NAL Saint-Etienne Bois d'Olives St-Pierre porte sur 43 logements et comprendra à minima 40% de logements aisés de type LLS/LLTS dont 21 LLS et 6 LLTS) ainsi qu'à minima 40 % de petits logements (18 T1 et 13 T2).

- Vu la convention Opérationnelle d'Acquisition Foncière et de portage n° 16 22 03 en date du 22/07/2022 et 03/08/2022 conclue entre l'EPFR et la Commune de Saint-Pierre, par laquelle l'EPFR assure le portage foncier et financier du bien cadastré section IE n°483 d'une superficie de 3034 m² sise impasse de l'Hospice en vue de la mise en œuvre d'une réserve foncière dans le cadre du projet NPNRU2 de Bois d'Olives. La durée de portage est de 7 ans.

Ledit bien a été acquis par l'EPFR le 02/01/2023 moyennant le prix de 690 956 €.

- Vu le Contrat de Mixité Sociale (CMS 2023-2025) signé entre l'Etat, la CIVIS et la Commune de Saint-Pierre en date du 11/06/2024 : Objectifs, engagements et actions pour la production de logement social sur la Commune de Saint-Pierre

- Vu la convention cadre 2024-2028 conclue entre la CIVIS et l'EPFR, stipulant qu'au titre des axes prioritaires retenus pour l'aménagement et le développement de son territoire du versement par l'EPCI à l'EPFR une subvention en faveur du logement aidé.

- Vu l'appel à projet pour la réalisation d'opération de logements aidés, lancé par la Commune de Saint-Pierre, dont la date limite de remise des propositions était fixée au 26/04/2024

- Vu la délibération n°251021_17 du Conseil Communautaire de la CIVIS en date du 21/10/2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 22 03 conclue entre la Commune de Saint-Pierre, la CIVIS, la SEDRE et l'EPFR.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 modifiant la convention opérationnelle d'acquisition foncière n° 16 22 03 en date du 22/07/2022 et 03/08/2022 susvisée comme suit :**

- **Désignation du repreneur : La SEDRE pour le bien ci-dessous :**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section IE n°483	3034 m ²	43 Chemin Balzamine 97432 Ravine des Cabris

- **Destination du bien : Opération de logement comprenant à minima 40 % (conditions EPCI) de logements aidés, s'agissant d'un programme au sein d'une zone identifiée NPNRU**

Les autres clauses sont relatées dans l'avenant n°1 ci-annexé.

- DE L'AUTORISER à SIGNER les documents afférents à cette affaire, notamment l'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière n° 16 22 03 en date du 22/07/2022 et 03/08/2022 entre la Commune de Saint-Pierre, la CIVIS, la SEDRE et l'EPFR.**

